

Image not found or type unknown



## Indemnité d'occupation / PACS

Par **ahibis**, le **12/03/2021** à **12:04**

Bonjour,

Je suis pacsée avec mon partenaire depuis 5 ans (le pacs court toujours mais il vit à l'étranger depuis presque 5 ans).

Je paie seule le crédit de notre appartement ainsi que toutes les charges le concernant depuis le tout début. Il me réclame aujourd'hui une indemnité d'occupation pour toute cette période. Y-a-t-il droit sachant que cet appartement ne lui coûte absolument rien et que je paie pour sa part depuis de nombreuses années?

Si oui, ne devrait-elle pas débuter à la rupture du pacs?

Merci beaucoup